

CONTRAT 2022-2023 **DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE A** **L'ENERGETIQUE CHINOISE TAOÏSTE Niveau 3+**

Articles L.6353-2 et R. 6353-1 du code du travail

Entre les soussignés :

L'organisme de formation **ZEN PLUS-EI** 13, rue Verniquet 75017 PARIS enregistré sous le numéro 11770563977 auprès du Préfet de Région Île De France. TVA non applicable selon l'article 29B du CGI. ZEN PLUS-EI est habilité par le Syndicat National de Shiatsu Professionnel comme organisme de formation professionnel continue au Shiatsu Traditionnel, à l'Energétique Chinoise et Digitopuncture, et auto relaxation par le Do In.

Et

Le co-contractant (Nom, Prénom et Adresse).....

.....
est conclue la convention suivante, en application du livre III de la Sixième partie du Code du travail portant sur l'organisation de la formation professionnelle continue :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation suivante : - **ENERGETIQUE CHINOISE ET DIGITOPUNCTURE Niveau 3+ :**

- 9 actions de formation réalisées sur 12 mois
- 1 évaluation globale théorique et pratique réalisées sur ce cursus :
La note de 12/20 minimum est requise pour chacune des évaluations.

Article 2 : Nature et caractéristiques des actions de formation

Cette formation a pour but :

- D'approfondir ses connaissances et les techniques de l'Energétique Chinoise sur le plan théorique et de le mettre application en situation réelle.
- De perfectionner le Bilan Energétique identifiant la cause des déséquilibres énergétiques de la personne consultante afin d'établir une stratégie de traitement adaptée, fiable et efficace dans le respect du (de la) consultant (e) et des lois immuables depuis près de 3 000 ans de l'Energétique Chinoise.

Les actions de formation de Niveau 3+ se déroulent au rythme d'une journée par mois ou à la carte selon le calendrier et le programme détaillé en Annexe.

A l'issue d'un cursus annuel des 10 actions de formation, le co-contractant reçoit une attestation certifiant sa participation à hauteur du nombre d'heures de sa présence aux actions de formation, et une facture globale.

Pour le co-contractant s'engageant à la carte, il coche les sessions auquel il souhaite assister, barre les autres sessions. Une facture et une attestation lui sont remises à chaque session suivie.

Le co-contractant, ayant suivi les actions de formation Niveau 3+ présentées par ZEN PLUS-EI, a la possibilité de participer à l'évaluation globale théorique afin de valider ce bloc de formation, organisée, réalisée par ZEN PLUS-EI et contrôlé par un membre du SNSP (Syndicat National de Shiatsu Professionnel). Le co-contractant reçoit une attestation, délivré par ZEN PLUS-EI, validant sa participation et le nombre d'heure consacrés à accroître ses connaissances théoriques et pratique l'Energétique Chinoise et Digitopuncture Niveau 3+.



En cas de succès aux épreuves théorique et pratique de cette évaluation globale, un Certificat délivré par ZEN PLUS-EI et approuvé par le SNSP, de **Praticien Shiatsu en Energétique Chinoise et Digitopuncture** validant les connaissances théoriques et pratique du stagiaire.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire

Cette formation est accessible aux personnes ayant effectué le cursus Energétique Chinoise Niveau 3. ZEN PLUS-EI se réserve le droit d'évaluer toute personne sur les prérequis souhaités pour suivre le cursus proposé.

Article 4 : Organisation de l'action de formation

Une action de formation se déroule sur 8h, de 9h à 18h. Le déjeuner de 13h à 14h est à la charge du co-contractant. Elle est rythmée de cours théoriques agrémentés d'ateliers pour ancrer la compréhension des théories de la MTC, et de pratiques en situation réelles.

Elle est organisée pour un effectif de 4 à 6 stagiaires.

L'ensemble des actions de formation d'une année Niveau 3+ représente un total de 80 heures. Elles se déroulent à PARIS 17^{ème} au 13 rue Verniquet dans un local adapté à ces actions de formation, avec tout le matériel nécessaire (futons, tatamis, table de massage, chaise ergonomique, coussins, fouta, zafu, rétro-projecteur, tableau pédagogique), ou dans un autre lieu permettant le bon déroulement de la formation. Le lieu exact est précisé via un courriel de convocation envoyé co-contractant avant la signature du contrat, et spécifié dans ce même contrat. Celui-ci peut varier en cours d'année en accord avec le co-contractant et ZEN PLUS-EI.

Le co-contractant amène de quoi prendre des notes, sa tenue de praticien ainsi que son petit matériel usuel à sa pratique (coussin, couvertures, huiles essentielles, etc).

Article 5 :

Le co-contractant peut formuler la demande à assister avec un autre groupe à des actions de formation, proposées par ZEN PLUS-EI, déjà vues et acquittées de 140 € TTC.

Après acceptation de ZEN PLUS-EI, le co-contractant s'acquitte de 70 € TTC par actions de formation revisitées tel que cela est défini dans l'Article 3.

Article 6 : Conditions générales

- a) En contrepartie de cette action de formation, le co-contractant s'engage à acquitter le montant correspondant à celle-ci le jour même de la formation (règlement par chèque à l'ordre de ZEN PLUS, virement immédiat ou en espèces).
Une facture annuelle est envoyée par mail au co-contractant à l'issue de la dixième session d'actions de formation.
- b) Coût unitaire TTC d'une action de formation pour un stagiaire, n'ayant pas suivi le cursus complet Digitopuncture selon l'Energétique Chinoise 1, 2, 3, tel que cela est défini dans l'Article 3 :
 - A la carte, sans engagement sur le cursus complet : 180 €ttc et 14€ttc de frais de dossier.
 - Avec engagement sur la totalité du cursus **Energétique Chinoise et Digitopuncture Niveau 3+** : 140 €ttc/Action de Formation, soit 1 400 €ttc et 140€ttc de frais de d
- c) Coût unitaire TTC d'une action de formation pour un stagiaire ayant une attestation du cursus complet Digitopuncture selon l'Energétique Chinoise 3 :
 - A la carte, sans engagement sur le cursus complet : 100 €ttc et 10€ttc de frais de dossier.
 - Avec engagement sur la totalité du cursus **Energétique Chinoise et Digitopuncture Niveau 3+** : 80 €ttc/Action de Formation, soit 800€ttc et 40€ttc de frais de dossier.

Les frais de dossier comprennent l'élaboration du présent contrat, d'un devis, d'un programme, d'un règlement intérieur, des documents pré et post formation dans le respect des indices qualité Datadock et Qualiopi requis, de la facture globale, des documents pédagogiques, de la préparation et correction de l'évaluation, de la remise des résultats (attestation de formation et certificat en cas de succès).

- d) A la signature du présent contrat, le co-contractant a la possibilité de se rétracter dans un délai de 10 jours à compter de la date de signature, sans justification et sans avoir à dédommager ZEN PLUS-EI. A l'issue de ce délai, une caution de 300 € en chèque à l'ordre de ZEN PLUS-EI est requise à la première action de formation afin d'assurer l'engagement du co-contractant aux 10 actions de formation. Ce chèque est encaissé uniquement en cas de non présence totale ou partielle injustifiée ou injustifiable, à une ou plusieurs actions de formation avec absence de règlement de la ou des actions de formations manquées.
- e) Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues de leur valeur au présent contrat.
- f) En cas d'annulation d'une action de formation de la formation du fait de ZEN PLUS-EI, et ne pouvant être reportée, aucun règlement ne sera requis au co-contractant. ZEN PLUS-EI s'engage à fournir le contenu écrit de l'action de formation annulée ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- g) En cas de cessation anticipée de la formation du fait de ZEN PLUS-EI, aucun règlement ne sera requis au co-contractant concernant les actions de formation restantes. ZEN PLUS-EI s'engage à fournir le contenu écrit des actions de formation restantes ainsi que les supports pédagogiques correspondants.
- h) En cas de report d'une action de formation en accord avec ZEN PLUS-EI et le co-contractant, ce dernier acquitte le montant de la formation à la nouvelle date de l'action de formation.

Article 7 : Réclamation, contestation, différend

Se référer au document spécifique « **Prise en compte et modalités de traitement des réclamations** » présent sur le site www.zen-plus.fr dans l'onglet « Formations ». Si une réclamation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable grâce aux modalités mises en place par ZEN PLUS-EI, une action en justice sera seule compétente pour régler le litige.

Article 8 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

Fait, en double exemplaire, à Paris le2022

Pour le co-contractant,

Pour l'organisme de formation ZEN PLUS-EI

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Signature et cachet

ZEN PLUS-EI
13 RUE VERNIQUET
75017 PARIS
SIRET 50334061400034
JILL - 06 64 16 1147

